

# Présentation des évolutions de la politique publique de rénovation de l'habitat en 2022

*Mercredi 27 octobre 2021*

*Bienvenue à tous !*

*La conférence débutera à 14h30 et se terminera à 16h au plus tard.  
Vous êtes plus de 2 500. Merci à tous pour cet enthousiasme.*

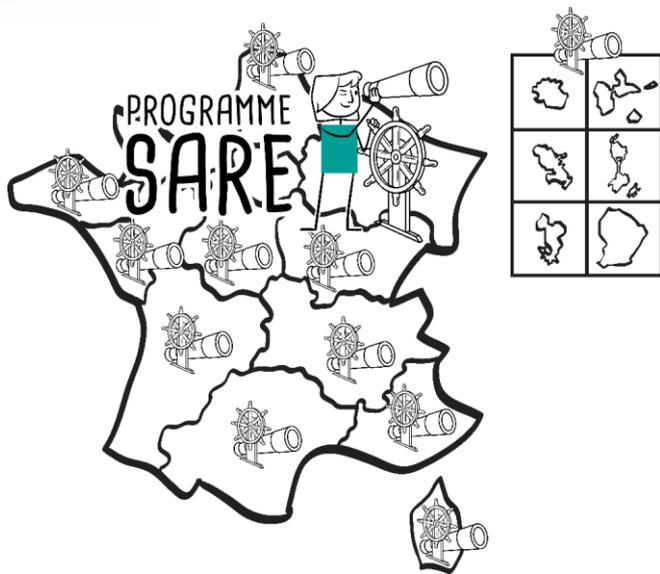
*Un replay sera également disponible et diffusé d'ici la fin de semaine, accompagné des slides diffusés.*

## Agenda de la réunion

- Le déploiement du programme SARE
- L'évolution vers le service public de la rénovation de l'habitat
- Les aides et dispositifs de soutien à la rénovation
  - MaPrimeRénov'
  - Ma PrimeRénov' Sérénité
  - MaPrimeRénov' Copro
  - Le Prêt Avance Rénovation
  - Les CEE

# LE DEPLOIEMENT DU PROGRAMME SARE

# Le service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE)



## Mise en œuvre du Programme SARE

L'Etat incite les collectivités territoriales à porter sur leur territoire le déploiement du programme SARE

- ⇒ il s'agit d'un programme financé à 50/50 CEE/collectivités
- ⇒ Montant CEE mobilisé : 200 millions d'€

### Objectifs du Programme SARE (5 ans)

Soutenir et généraliser la rénovation énergétique à travers 3 grands objectifs

1

Consolider les dispositifs existants et les compléter pour couvrir l'ensemble du territoire (Espaces France Renov)

2

Assurer aux particuliers et professionnels un parcours d'accompagnement complet

3

Animer et communiquer auprès de la filière, des ménages, des entreprises pour massifier les rénovations globales

# Chiffres clés de la dynamique SARE au 30 /09/2021

## Couverture du service info/conseil:

Présence du service d'information  
pour **99 % de la population**  
Présence du service de conseil  
pour **97% de la population**

## Nombre de conseillers :

Nombre de conseillers FAIRE : **1080**  
→ **Moyenne de 1,6 conseillers pour 100 000**  
habitants avec des densités allant de 1 à 3  
selon les régions

## Actes financés par le programme:

Information, Conseil personnalisé, Audit,  
Accompagnement  
MOE, Dynamique de rénovation

## Nombre d'actes réalisés :

**435 594** (dont 97% d'actes info/conseil)  
soit **15% des actes prévus** du programme  
SARE  
Consommation de l'enveloppe des  
maquettes financières des PA : **10%**

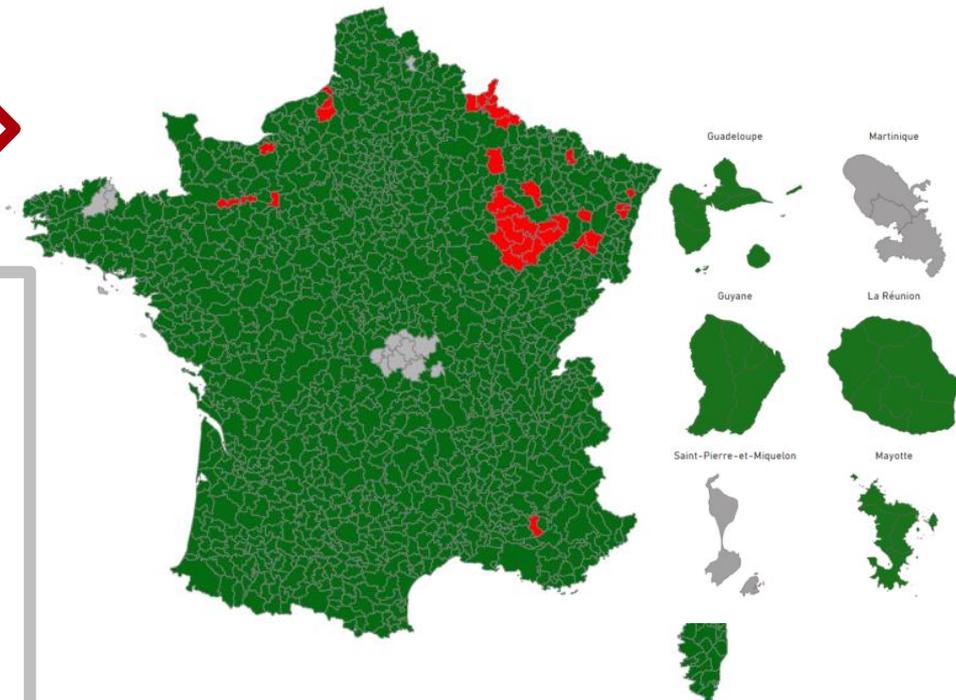
# Couverture nationale 2021 du service info/ conseil et nombre de conseillers (au 30 septembre 2021)

## Couverture du service info/conseil :

EPCI couverts par un ECF au 30 septembre 2021 pour l'Information et le Conseil (A1/A2)

Présence du service d'information pour **99 % de la population**

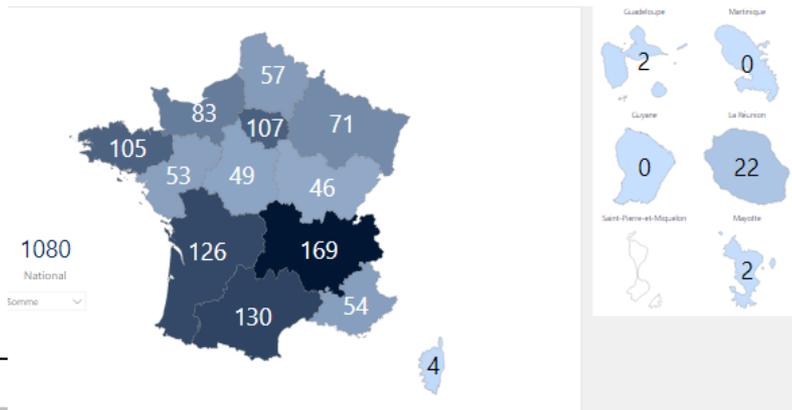
Présence du service de conseil pour **97% de la population**



## Nombre de conseillers FAIRE par régions

Nombre de conseillers FAIRE : 1080

→ Moyenne de 1,6 conseillers pour 100 000 habitants avec des densités allant de 1 à 3 selon les régions



|   |   |
|---|---|
|    | Information et conseil assurés (97,53%)             |
|   | Information assurée uniquement (1,18%)              |
|  | Pas de service d'information/conseil assuré (1,29%) |

# Questions / Réponses

# L'ÉVOLUTION VERS LE SERVICE PUBLIC DE RENOVATION DE L'HABITAT

# L'évolution vers le Service Public de la Rénovation de l'Habitat au 1<sup>er</sup> janvier 2022

## ● Une nouvelle marque

Visibilité renforcée

Marque pour tous les pouvoirs publics

Confiance et réassurance pour les citoyens

## ● Une animation des réseaux unifiée

➤ Animation unifiée des réseaux de l'Anah et de l'ADEME pour **fluidifier la relation usagers**

➤ Enjeux d'information des ménages, de leur **accompagnement** et de la mobilisation des aides

➤ Organisation dès 2022 reposant sur des **binômes Anah/ADEME**

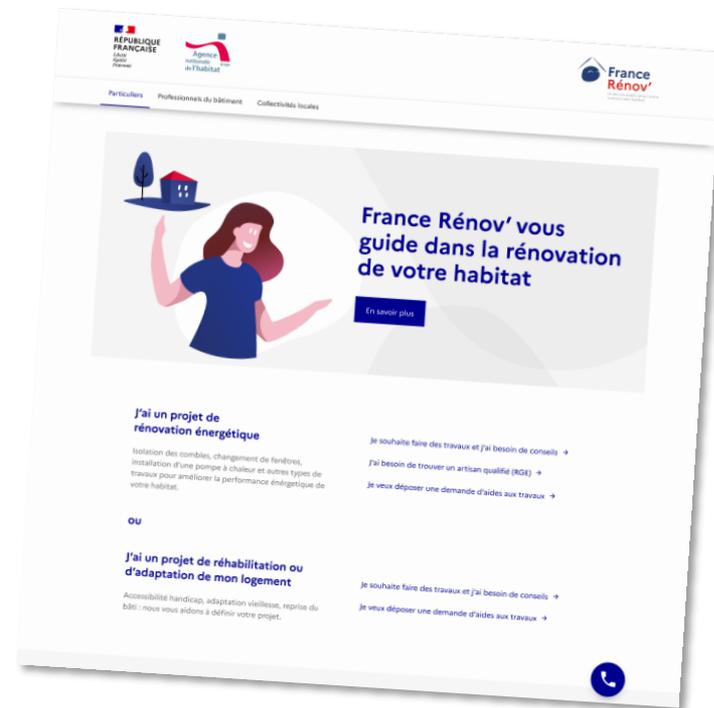
## ● Une plateforme digitale

Meilleure lisibilité de l'ensemble de l'écosystème de la rénovation

## et un numéro de téléphone unique

Un nouveau point d'entrée unique

Mise en place du transfert d'appel local-> national





# France Rénov'

Le service public pour mieux  
rénover mon habitat

# Périmètre de « Mon Accompagnateur Rénov' »

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2022

- Les « **guichets** » exerçant de l'**orientation**, de l'**information** ou du **conseil** sont invités – en cas de besoin d'accompagnement spécifique du ménage dans son projet de travaux – à orienter vers un des d'« **Accompagnateurs Rénov'** »...

- « **Mon Accompagnateurs Rénov'** »

Les **Espaces Conseil FAIRE** (dans le cadre des actes **A4/A4bis**) et les **Opérateurs Anah** seront « **Accompagnateurs Rénov'** »

---

- En 2023

Élargissement des acteurs par la mise en place d'un agrément et accompagnement obligatoire pour la mobilisation de certaines aides à la rénovation énergétique

Un décret précisera en 2023 les modalités : contenu des missions, modalités d'agrément et de contrôle, relation entre opérateurs et guichets, caractéristiques des rénovations

---

# Questions / Réponses

# LES AIDES ET DISPOSITIFS DE SOUTIEN A LA RENOVATION DE L'HABITAT

# Conforter le succès de MaPrimeRénov' en 2022



## Bilan du lancement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et de l'élargissement à tous en 2021

- Une aide plus juste, plus efficace et plus lisible
- Un succès auprès des particuliers : satisfaction globale proche de 90 %
- Une montée en charge rapide : fin octobre, plus de 500 000 dossiers engagés sur 2021 ; objectif initial déjà dépassé

→ Un objectif de financer 700 à 800 000 rénovations/an, avec une enveloppe de 2 Md€ en 2022

→ Un dispositif globalement stable, avec des évolutions pour renforcer son efficacité et sa lisibilité



### Conditions d'éligibilité

Le **logement** a au moins 15 ans  
(anciennement plus de 2 ans)



### Modalités techniques

**Redéfinition des critères de l'audit**, en lien avec les évolutions du DPE et l'entrée en vigueur de l'audit obligatoire prévue par la loi C&R, après une période de transition progressive à concerter



### Modalités financières

**Revalorisation des forfaits « foyers fermés et inserts »** : + 500 € / + 300 € / + 200 € pour les TMO / MO / INT

# Convergence des aides MaPrimeRénov' – Habiter Mieux Sérénité pour 2022

*Conservation des principales caractéristiques d'Habiter Mieux et inscription dans la dynamique de MaPrimeRénov'*



## Lisibilité

*simplifier le paysage des aides et en améliorer la lisibilité*

- Aide Habiter Mieux rebaptisée « **MaPrimeRénov' Sérénité** »
- **Point d'entrée** d'information & d'orientation **unique**



## Massification

*accélérer les rénovations ambitieuses pour répondre aux objectifs politiques*

- **Cumul MPR Sérénité avec CEE** à compter de juillet 2022
- **Financements accrus** pour les rénovations globales



## Territorialisation

*Favoriser l'implication des territoires*

- **Modalités de gestion inchangées:** MPR Sérénité reste une aide à la pierre
- **Intégration** aux OPAH/PIG pour poursuivre la dynamique



## Opérationnalisation

*accélérer la dynamique dès 2022 et construire une trajectoire pluriannuelle*

- **Maintien des modalités MPR** Copropriétés et Louer Mieux (PB)
- **Harmonisation** de certains critères techniques

# Présentation de MaPrimeRénov' Sérénité



## Conditions d'éligibilité

Ménages **modestes** et très **modestes**  
**propriétaires occupants**

Gain énergétique d'au moins **35%**

Le **logement** :

- A plus de 15 ans
- Sera occupé encore 3 ans



## Modalités techniques

Accompagnement opérateur-conseil  
**obligatoire** sur les volets :

- Technique (*évaluation énergétique, visite sur place, conseil aux travaux, suivi chantier*)
- Administratif
- Financier
- social

Travaux réalisés par une entreprise ou  
artisan qualifié RGE



## Modalités financières

*Dans une limite de 30k€ de travaux subventionnables*

- **Ménages modestes**  
**35%** du montant total des travaux de financement Anah
- **Ménages très modestes**  
**50%** du montant total des travaux de financement Anah

Bonus **sortie de passoire**

1 500 € (si saut de classe F ou G à classe E)

Bonus **Basse Consommation**

1 500 € (si performance d'arrivée A ou B)

**Cumulable** avec :

CEE\*, aides locales, caisses de retraite, éco-PTZ, chèque énergie, TVA à taux réduit



Une aide à la pierre de l'Anah à destination  
des ménages modestes et très modestes

# MaPrimeRénov' Copropriétés



## Conditions d'éligibilité

Copropriétés immatriculées au registre national

Gain énergétique d'au moins 35%

### Accompagnement obligatoire

Copropriétés de plus de 15 ans minimum 75% de lots d'habitation principale

Une aide à la pierre aux copropriétés



## Modalités financières

Dans une limite de 15k€ de travaux subventionnables

### Aide aux travaux:

- **25% du montant des travaux**  
(Max 3.750€ \* nbre de logements)

### Bonus:

- **Basse Consommation:** 500€ /logement
- **Sortie de passoire:** 500€/logement

### Primes individuelles

pour les propriétaires occupants très modestes (bleu) et modestes (jaune)

- **Pour les copropriétés fragiles:** 3000€ par logement si taux d'impayé est supérieur à 8%, ou copropriété située en quartier NPNRU
- Pour les autres copropriétés: cumul possible avec les CEE



## Chiffres 2021



# Questions / Réponses

# Le Prêt avance rénovation

- Même après déduction des aides, l'accès aux crédits bancaires classiques pour financer le reste à charge des travaux peut s'avérer compliqué pour certains ménages (retraités, revenus modestes, etc.)
- Le Prêt avance rénovation leur permet de le rembourser ultérieurement, par exemple lors de la vente de leur logement ou dans le cadre d'une succession



## Modalités financières

Un produit entrant dans la catégorie des « prêts avance mutation », sous forme de **prêt hypothécaire**, avec **remboursement du capital emprunté (et éventuellement des intérêts) intervenant in fine**, lors de la **transmission ou de la vente du bien rénové**

Une **garantie publique**, prévue par la loi Climat et Résilience (art. 169) et **via le FGRE**, pour les banques qui distribueront le PAR aux **ménages modestes et très modestes**



## Modalités techniques

Un engagement du **Crédit Mutuel** et de la **Banque Postale** à distribuer ce prêt dès le début de l'année 2022

Modalités du prêt et de la garantie (à hauteur de 75% de la perte encourue) seront précisées dans un **décret à paraître d'ici la fin de l'année 2021**



## Cas type

- Couple de retraités ayant des revenus annuels de 34 250 € et entreprenant la réhabilitation complète d'une maison ancienne qu'il occupe depuis 35 ans
- 25 900 € d'aides en subventions au titre de MaPrimeRénov' Sérénité et des CEE, sur un montant total de travaux de 44 000 €
- **Des difficultés d'accès au crédit compte tenu de leur âge et de leur niveau de revenus**  
→ Le Prêt avance rénovation pour financer intégralement leur reste à charge de 18 100 €

# Questions / Réponses

# Les aides CEE en logement individuel ou collectif



## ● Coup de pouce Rénovation performante d'une maison individuelle

Aide aux travaux de rénovation permettant d'atteindre un gain en énergie primaire d'au moins 55% et comportant au moins un geste d'isolation (prolongation jusqu'au 31 décembre 2025)

Cumulable avec « MaPrimeRénov' rénovation globale » (ménages INT et SUP)  
et avec « MaPrimeRénov' Sérénité » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 (ménages TMO et MO)

## ● Coup de pouce Rénovation performante de bâtiment résidentiel collectif

Aide aux travaux de rénovation permettant d'atteindre un gain en énergie primaire d'au moins 35 % (prolongation jusqu'au 31 décembre 2025)

Cumulable avec « MaPrimeRénov' Copropriétés »

## ● Coup de pouce Chauffage

Aide au remplacement d'une chaudière individuelle charbon / fioul / gaz (hors chaudière à condensation) par un équipement de chauffage ENR (prolongation jusqu'au 31 décembre 2025)

Cumulable avec les aides MaPrimeRénov' dont « MaPrimeRénov' Sérénité » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022

## ● Coup de pouce Isolation

Aide aux travaux d'isolation des combles et toitures / des planchers bas (arrêt au 30 juin 2022)

## ● Opérations standardisées CEE (travaux hors Coup de pouce)

### 5<sup>ème</sup> période des CEE (2022-2025)

Niveau d'obligation fixé pour 4 ans :  
2 500 TWhc dont 730 TWhc au bénéfice des  
ménages en situation de précarité énergétique

**Pour bénéficier des aides CEE,**  
la demande de prime doit être faite avant  
l'engagement des travaux (signature du devis).

# Questions / Réponses

# Remerciements

*Un replay sera disponible et les slides seront transmis.*

Pour tout complément :  
[anne-lise.deloron@developpement-durable.gouv.fr](mailto:anne-lise.deloron@developpement-durable.gouv.fr)